



Bulletin de la Section Académique de Limoges du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public

BIMESTRIEL N°190 novembre-décembre 2012

EDITO

Le Gouvernement, sous la pression du grand patronat et plus largement, des forces libérales européennes et mondiales, a fait le choix de l'austérité : Adoption du TSCG (Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance), mise en place du pacte de compétitivité, inspiré du rapport Gallois, Projet de loi de finances 2013, (qui, même s'il prévoit une taxation plus stricte pour les grandes fortunes, met en place une baisse des dépenses publiques de 10 milliards d'euros avec une augmentation de la TVA de 6 milliards) ; autant d'éléments qui ne permettent pas d'entrevoir la rupture tant attendue avec la politique du gouvernement précédent. Pourtant, d'autres choix sont possibles, en proposant un autre partage des richesses, de l'emploi, des salaires et en développant les services publics.

S'ajoutent à ces choix économiques, l'apparition d'une droite décomplexée, formant des groupes de pression réactionnaires autour de questions sociétales telles que le mariage pour tous, le vote des étrangers aux élections locales ou la situation des étrangers en situation irrégulière.

Dans le domaine de l'éducation, même si un très net changement de ton a vu le jour, dans un dialogue social plus apaisé ; sur le fond, la rupture est difficile à percevoir. La nouvelle loi d'orientation ne prévoit pas de remise en question de la réforme des lycées, de l'école du socle, de l'autonomisation des établissements. De même, la responsabilité accrue des régions, sur les choix relatifs à la carte des formations, ou les expérimentations prévues sur les réseaux « d'écoles du socle » avec leur lot de dérogations, sont peu rassurantes.

Le SNEP et la FSU continuent à porter un tout autre projet pour l'école qui serve l'intérêt général, en rupture avec les politiques éducatives précédentes. Nous voulons une école émancipatrice, qui développe

la réflexion critique, qui lutte contre les inégalités sociales, mais aussi territoriales, une école où les personnels sont bien considérés, dans laquelle un système démocratique permet aux initiatives des équipes d'être au centre, allant à l'inverse du renforcement des hiérarchies locales et du développement du nouveau management public.

Des personnels concepteurs et non simples applicateurs, tel est l'enjeu du projet de « **manifeste pour l'EPS** » lancé par le SNEP. Le SNEP académique **invite tous les collègues, syndiqués et non syndiqués à participer au débat (site du SNEP National)**. Vous recevrez prochainement un appel à contribution, afin que chacun puisse être acteur et force de propositions sur le devenir de l'EPS, du sport scolaire et plus largement de la refondation de l'école.

Enfin, il n'est pas possible de terminer cet éditto, sans revenir sur la victoire historique du SNEP qui vient d'obtenir l'engagement du Ministre à publier un Décret confirmant et pérennisant le forfait de trois heures ! Cette avancée sans précédent marque un changement fort dans la politique menée en matière d'UNSS, depuis plusieurs années et donne des perspectives nouvelles, pleines d'espoir pour le développement d'un service public du sport scolaire renforcé.

C'est sur cette note positive que je vous souhaite une très bonne fin d'année à tous !

Lucile Grès

SOMMAIRE:

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Edito | |
| Sport scolaire | p 2, 3, 4 & 5 |
| Conseil départemental -87-UNSS | p 6 & 7 |
| CDEN du 87 | p8 |
| Votes pour le Congrès FSU | p9 |
| Infos corpo et pétition salaire | p10 |
| Fiche syndicale d'avancement | p11 |
| Syndicalisation | p12 |

LE SNEP ACADEMIQUE RENCONTRE LES DEPUTES SUR LA QUESTION DU SPORT SCOLAIRE.

Le SNEP Académique a demandé une audience aux députés des trois départements au sujet du sport scolaire, dans le but de faire remonter à l'Assemblée Nationale et au Ministre de l'éducation nationale, les demandes relatives au développement de l'UNSS. Cette démarche, votée par le Conseil Délibératif National du SNEP, s'inscrit dans un projet national concernant toutes les académies.

Deux députés nous ont répondu favorablement et dans des délais courts.

Nous avons donc rencontré Mme Beaubatie, (députée PS Haute -Vienne), et, Mr Bœuf, attaché parlementaire de Mr Boisserie, (député PS Haute-Vienne), respectivement les le 08 et 15 Novembre 2012.

Trois demandes ont fait l'objet de ces deux audiences :

Parution d'un nouveau décret confirmant et pérennisant le forfait de 3 heures indivisibles consacré au sport scolaire dans le service hebdomadaire de tous les enseignants d'EPS.

Le décret de 1978 avait ramené à deux heures la durée de service dédiée à l'animation de l'association sportive, annulant ainsi celui de 1950, indiquant que les professeurs d'EPS consacraient 3 heures à l'animation du sport scolaire par semaine.

Depuis, l'attribution des 3 heures dans le service, reposait sur une simple note de service datant de 1987. Le rapport de force historique de la profession imposé aux autorités sur la question du sport scolaire, a fait que les trois heures attribuées restaient la norme. Mais, ce décalage entre la pratique (3h) et les textes officiels (2h) occasionnait un vide juridique, auquel il convenait de remédier.

Confirmation du statut particulier de l'UNSS, élément constitutif du service public d'éducation, organisé sous forme associative au sein et sous la responsabilité de l'Education Nationale dont le Ministre doit continuer d'assumer la présidence au niveau national ainsi que les recteurs et DASEN au niveau académique et départemental. Le MEN doit continuer de prendre en charge les emplois de directeur et de directrice des services de l'UNSS ; il doit être mis fin au détachement des cadres de l'UNSS qui doivent être affectés auprès des autorités concernées du MEN.

Rétablissement de la subvention de fonctionnement allouée à l'UNSS par le MEN au moins à son niveau de 2010 et des 4 postes de cadres supprimés à la rentrée 2011.

Nos demandes ont reçu un écho favorable, puisque ces deux députés ont déjà adressé un courrier au Ministre (extraits ci-dessous), soutenant et portant nos revendications.

Mr Peillon s'est engagé à la parution d'un décret confirmant le forfait de trois heures. (voir article sur l'UNSS dans ce même bulletin p4). C'est une victoire historique pour la profession qui portait cette revendication depuis plus de 30 ans !!



Réponse de Catherine Beaubatie, députée de la Haute-Vienne, au SNEP Académique, le 16 Novembre 2012 :

« Suite à notre rencontre, j'ai saisi par courrier et fait parvenir une question écrite à Monsieur Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale, afin d'attirer son attention sur le devenir du sport scolaire. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites de ma démarche. »

Courrier de Daniel Boisserie, député de la Haute-Vienne, à Vincent Peillon, ministre de l'Éducation Nationale, en date du 21 Novembre 2012 et transmis au SNEP Académique:



Daniel BOISSERIE
Député de la Haute-Vienne
Maire de Saint-Yrieix

COPIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Saint-Yrieix, le 21 novembre 2012

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'éducation nationale
110, rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Réf. : DB-XB / 12-11-1783

Monsieur le Ministre,

J'ai été saisi par Monsieur Jean-Tristan AUCONIE et Madame Lucile GRES, co-secrétaires pour l'académie de Limoges du Syndicat national de l'éducation physique de la Fédération syndicale unitaire (FSU), de leur revendication concernant le forfait hebdomadaire de 3 heures pour le sport scolaire que doivent assumer tous leurs collègues.

Actuellement, cette disposition n'est confirmée que par une note de service de 1987 dont la valeur juridique se révèle fragile. Monsieur Jean-Tristan AUCONIE et Madame Lucile GRES demandent qu'un décret, sur lequel vous vous seriez récemment engagé auprès des responsables nationaux de la FSU, puisse être publié dans les meilleurs délais.

Ils souhaitent également que l'éventuel élargissement à d'autres missions de leur fonction (notamment dans le 1^{er} degré) fasse l'objet d'une concertation déconnectée de celle relative au décret précité.

Enfin, le budget dévolu au sport scolaire a connu une diminution depuis 2009 alors qu'il n'avait pas augmenté depuis 1989. Or, avec seulement 3,5 millions d'euros, plus d'un million de licenciés participent à des compétitions pour des sommes modiques. Ainsi, la licence coûte à peine 20 euros dans l'académie de Limoges qui compte 13 500 élèves inscrits dans ces associations, soit 25% de l'effectif des établissements secondaires. Une augmentation des crédits accordés à cette fédération, en diminuant ceux attribués à des programmes dont l'efficacité ne serait pas avérée, mériterait d'être examinée attentivement.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir faire étudier avec la plus grande bienveillance par vos services les différentes requêtes de Monsieur Jean-Tristan AUCONIE et Madame Lucile GRES, et de me tenir informé des suites qui pourront leur être apportées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Daniel BOISSERIE

Tableau comparatif entre le budget de l'UNSS et les sommes allouées au volet sportif de l'accompagnement éducatif.

| | UNSS (993967 licenciés) | Accompagnement Educatif (volet sportif) (Ecoles+130000 collégiens) |
|--------------------|----------------------------|--|
| MEN | 2,5 millions d'€ | 94, 4 millions d'€ |
| Min SPORTS CNDS | 959 325 € | 13 millions d'€ |
| TOTAL | 3,5 millions d'€ | 107,4 millions d'€ |

La subvention du MEN octroyée à l'UNSS (2,5 millions d'€), est restée la même depuis 1989 !! Celle-ci a même baissé pour la première fois dans l'exercice 2010. Sachant que depuis le détachement des cadres en Septembre 2009, la prise en charge de leurs salaires a été rajoutée au chapitre des dépenses.

Rapportée au nombre de licenciés, la subvention du MEN correspond à 1,80€ par élève !

UNSS DERNIERE INFO !!!

A l'occasion de l'audience du SNEP-FSU par V. Peillon, le 7 novembre, le Ministre a annoncé qu'il publierait dans les semaines à venir un décret confirmant le forfait de 3h dans le service hebdomadaire de tous les enseignants d'EPS, pour l'animation du sport scolaire. Cet engagement représente la prise en compte notable d'une revendication professionnelle historique, portée depuis des années, même si nous devons être vigilants. Le SNEP interviendra auprès du ministère pour que le décret sur le forfait de 3h soit bien conforme aux exigences de la profession et aux besoins du sport scolaire. Le SNEP poursuivra ses interventions dans le CA, les CD et CR UNSS et auprès du ministère sur l'ensemble des éléments contenus dans « l'appel pour un sport scolaire conforté et pérennisé » et notamment pour que les AS aient les moyens de leur activité, pour que le site UNSS soit un outil véritablement utile et simple d'utilisation, contre la publicité sur les licences.

**INTERVENTION DU SNEP-FSU
 au Conseil départemental de l'UNSS Haute-Vienne du 18 Octobre 2012**

Madame la Présidente du Conseil départemental de l'UNSS,
 Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons tout d'abord au titre du SNEP-FSU départemental à M.Babulle nouveau directeur régional adjoint en charge du service départemental de l'UNSS 87 une bonne entrée dans ses nouvelles fonctions.

La présence du ministre de l'Education nationale lors de L'assemblée générale de l'UNSS du 27 septembre 2012 montre une volonté de dialogue social rénové. Les interventions de Vincent Peillon ont porté sur un ensemble de points sur lesquels le SNEP-FSU a exprimé sa satisfaction. En affirmant vouloir « porter très haut une très grande ambition pour la place du sport scolaire » il montre son intérêt pour le rôle fondamental de celui-ci pour l'accès des élèves à l'activité physique, à la vie associative, à des valeurs éducatives, pour la formation complète des hommes et des femmes, pour la cohésion et la dynamique des établissements.

Le ministère a également déclaré que le sport scolaire du second degré permet de contribuer largement à l'intégration et à la réussite scolaire des jeunes et souligne pour ses enseignants d'EPS leur professionnalisme et leur engagement dans l'animation de ce dernier.

...../.....

.../..... A cela s'ajoute des gestes forts pour notre discipline et le sport scolaire : les 60 postes supplémentaires au CAPEPS, le maintien des 5 postes de cadres UNSS, la réécriture et l'évolution positive du plan national de développement (PND) à laquelle le SNEP a largement contribué grâce à un travail de concertation avec la DGESCO et l'UNSS, le paragraphe sur le sport scolaire dans la lettre aux personnels.

Tous ces éléments démontrent une prise de distance avec comme le souligne le ministre « *la tendance au dénigrement et à l'irrespect à l'égard du sport scolaire* » de ces dernières années et cet attachement au statut du sport scolaire, service public du second degré organisé sous forme associative.

Cependant, le SNEP-FSU ne peut que regretter l'absence de réponses du ministre sur les points suivants :

- d'une part sur la demande d'augmentation de la subvention de fonctionnement du ministère de l'EN à l'UNSS. Sur la période 2010 / 2012 la contribution des familles et des AS passe de 70,8% à 77% du budget de fonctionnement de l'UNSS. Dans le même temps, les subventions de l'Etat (ministères de l'Education Nationale et Sports) ne représentent plus que 20,9% du budget prévisionnel 2012 contre 25,8% dans le budget 2010 même si il est à remarquer que grâce à la ténacité du SNEP-FSU, les crédits destinés à l'animation sportive et aux compétitions départementales et académiques augmenteront de 8% par rapport à l'an passé. Il y a pourtant matière à récupérer des sommes sur le dispositif « volet sportif de l'accompagnement éducatif », qui est onéreux et contestable sur le fond.

- d'autre part concernant les attentes fortes de la profession (près de 10 000 collègues ont signé « l'appel pour un sport scolaire conforté et pérennisé » pétition lancée par le SNEP-FSU il y a quelques semaines) sur la publication d'un décret confirmant le forfait de 3h dans le service hebdomadaire de tous les enseignants d'EPS à l'animation du sport scolaire, M. Peillon considérant que ce dossier devait être traité à l'occasion des négociations à venir dans le cadre de la loi d'orientation.

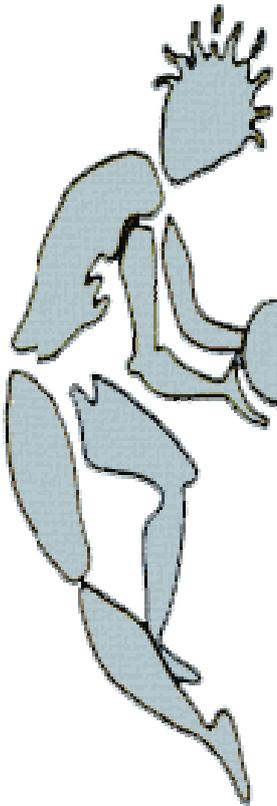
Le SNEP-FSU demande la confirmation du statut particulier de l'UNSS, élément constitutif du service public d'éducation, le maintien de la présidence de l'UNSS au niveau national par le ministre, la présidence par les recteurs et DASEN aux niveaux académique et départemental et la présidence des AS par les chefs d'établissement.

Le SNEP-FSU revendique également le rétablissement des 4 postes de cadres UNSS supprimés à la rentrée 2011. Il doit être mis fin au détachement de ceux-ci qui doivent être affectés auprès des autorités concernés du MEN. C'est effectivement, n'en déplaise à la Cour des Comptes, une organisation originale, dérogatoire mais c'est le résultat d'une orientation et de choix politiques. Nous aurions aimé que soit affichée clairement la volonté ministérielle de conforter la conception d'un sport scolaire pleinement intégré dans le service public d'éducation tout en étant organisé de façon associative.

Ce dernier rapport de la Cour des Comptes du 25 Mai 2012, accable une nouvelle fois l'UNSS en la définissant comme une organisation coûteuse, au rôle mal défini, aux résultats peu satisfaisants, preuve que celle-ci méconnaît les caractéristiques du sport scolaire en France, qui compte 1 million de licenciés, dont 40% de licenciées filles, 100 000 jeunes officiel-les formé-es par an, une pratique pluriactivités, ... l'UNSS n'a pas des résultats modestes au moment où la plupart des fédérations sportives sont en difficulté.

Enfin le SNEP-FSU demande une reconnaissance officielle de la fonction de coordonnateur de district avec la sortie d'une circulaire sur la question.

Nous attendons de la Présidente du Conseil départemental de l'UNSS des engagements forts et précis pour relayer ces demandes afin que le service public du sport scolaire, organisé au sein des AS et dans le cadre de l'UNSS, puisse rayonner au bénéfice du plus grand nombre d'élèves licenciés.



La représentante du SNEP-FSU

Le Conseil départemental (CD) de l'UNSS 87 s'est réuni le 18 Octobre 2012.

M.Babulle, nouveau directeur régional adjoint en charge du service départemental de l'UNSS 87 prend ses nouvelles fonctions. Nous pouvons regretter l'absence d'un représentant du Conseil Général, de l'IPR-EPS et de la DASEN qui n'a pas pu rester toute la réunion.

Vous pourrez trouver ci-joint la déclaration liminaire présentée par le SNEP en début de séance. Les procès verbaux des derniers CD sont sur le site de l'UNSS 87.

Nous vous faisons part ici des interventions, remarques, questions réalisées par les élus des AS et/ou la représentante du SNEP-FSU au sein de ce conseil et les réponses apportées par l'UNSS 87.

Problème d'enregistrement des licences sur « Opuss »

Des économies non négligeables sont annoncées grâce à la « dématérialisation des licences » mais la qualité des services attendus n'est pas là. Le site ne fonctionne pas régulièrement d'où des difficultés pour enregistrer des licences. Cela a posé et pose des problèmes d'assurance pour la Journée promotionnelle de début année, « lycéades »...

De plus, cela demande un travail et des compétences supplémentaires aux collègues : scanner les photos (sans compter que certains n'ont pas de scanner), temps, organisation des élèves par activité, sortir les licences et les faire signer par le chef d'établissement...

Quel est le coût ? comment « Opuss » va-t-il dédommager ? N'était-il pas trop tôt pour faire ce choix ?

Réponse : L'UNSS départementale est consciente des difficultés rencontrées, c'est un problème national. Le maximum est fait pour que la situation s'améliore rapidement. Pour les « lycéades » par exemple une assurance spécifique a été prise. Pour le financement rien n'a été décidé à présent.

Les districts

Le district HV nord est en difficulté financière, les frais de transports sont beaucoup plus élevés pour certains établissements (isolement) donc ils se déplacent moins.

Réponse : Les subventions de l'UNSS seront plus importantes pour redresser cette situation.

Le nombre de compétitions districts augmente, celles départementales diminuent donc les frais de district augmentent au détriment du département.

Réponse : La subvention des districts de 2012 est imputée sur le budget 2011, le calendrier est décalé. L'enveloppe des districts reste la même mais elle est gérée de manière différente. Le prévisionnel n'est pas fixe.

Un district lycée est créé avec l'aval du CD UNSS. Nous en profitons pour demander une reconnaissance (circulaire) du travail et des responsabilités assumées par les enseignants d'EPS coordonnateurs de district. Mme BAZZO (DASEN) était partie à ce moment là nous n'avons pu avoir de réponse concernant la volonté de décharge pour les coordonnateurs de districts et non d'heures supplémentaires. Elle devait nous tenir au courant, de même sur la possibilité à défaut de rémunérer en HSA et plus en HSE.

Nous n'avons donc pas pu de nouveau avoir de réponse.

Le budget

La subvention du Conseil Général en 2012 a été de 11500 euro. Le prévisionnel 2013 est à 9000 euro : quelles raisons peuvent expliquer ce prévisionnel en baisse de 2500 euro ? Pour rappel en 2010 la subvention avait été réduite de moitié (de 15000€ à 7500€) A l'époque, Mme Pérol Dumont nous avait dit qu'elle ne voulait plus subventionner les compétences non obligatoires du département, qu'elle ne voulait pas masquer le désengagement de l'Etat, ni compenser ses manques.

Réponse : aucune, personne du CG n'étant présent.

Vote du budget : sur le bilan 2011 : 4 abstentions (élus des AS et SNEP) / prévisionnel 2013 : 2 abstentions (2 élus des AS) et 2 contre (1 élu des AS et 1 SNEP). Pour ces deux votes FCPE, SE-UNSA, chefs d'établissements, DASEN et représentants unss se sont exprimés favorablement.

Une ligne spécifique apparaît concernant les unités mobiles, à quoi correspond-elle ?

Réponse : Elle marque la volonté d'un entretien régulier et du renouvellement des parcs de VTT et canoë.

Les championnats de France ne sont-ils pas un coût important pour l'UNSS que « payent » les élèves ?

Réponse : Les championnats de France organisés permettent de faire des bénéfices financiers et ainsi d'équilibrer le budget.

La ligne « transports » a énormément augmenté, à quoi cela est du ?

Réponse : Cela est du au coût de l'essence.

Les forfaits, contrats

Certaines AS rencontrent des difficultés financières en étant au forfait (contrat accompagné). Ex d'un établissement : Coût énorme de 900 euro pour 33 licenciés. Nous faisons remarquer que les AS se sont retrouvées devant le fait accompli il n'y a eu aucun débat. Y a-t-il au moins un bilan qui a été fait au niveau national ? *A noter que le SNEP est opposé à la nouvelle augmentation prévue de 2,5% de la licence au contrat normal et de 100 euro pour le montant contrat accompagné. Il y a une relation entre cette mesure (recette attendue de 320000 euro sur le budget 2012 et la baisse de 253000 euro de la subvention du MEN)*

Réponse : Il faut demander aux chefs d'établissement de faire remonter l'information à l'UNSS départementale quand ils ont des difficultés. Pas d'information sur un bilan national.

La constitution de la commission d'aide aux AS en difficulté

Quel rôle ? Quelle méthode ? Quels critères pour déterminer qu'une AS est en difficulté ? Nous en profitons pour insister et rappeler aux chefs d'établissement l'importance de ne pas mettre de cours le mercredi après-midi, la recherche de mise à disposition des installations sportives (ex : pas de gymnase à Faugeras le mercredi après-midi ! Le fonctionnement J Monnet Saint Exupéry est toujours d'actualité (sur les installations de Saint Exupéry), la volonté de faire libérer les élèves de stage, la difficulté pour les personnels de gérer leurs associations sportives quand ils sont sur plusieurs établissements etc.

Réponse : Le but de cette commission sera d'aider les AS en difficulté en rencontrant les collègues afin de les aider dans leurs démarches en associant les chefs d'établissement. Chaque situation est unique, les réponses seront donc individuelles.

Réunions de fin d'année

Nous soulignons l'intérêt des réunions de fin d'année riches en propositions de la part des collègues et des débats organisés. Tous les moyens (remboursement déplacements, convocations) doivent cependant être mis en œuvre afin qu'un maximum de collègues puissent participer et s'exprimer lors de cette journée bilan et pré-paratoire à l'année suivante.

Réponse : Mme BAZZO (DASEN) estime ne pas pouvoir prendre en charge les déplacements, cela coûterait trop cher d'où une invitation et pas une convocation.

Le calendrier scolaire

Nous déplorons que suite à la décision du ministre de l'éducation nationale d'allonger les vacances de Toussaint 2012 à 15 jours, la récupération des jours se fasse sur deux mercredis après-midi (3 avril et 22 mai 2013) mettant en difficulté le sport scolaire et les rencontres du mercredi.

Tournoi de handball au Japon

Comment se sont effectués la sélection (majorité d'élèves du 87) et le financement ? L'unss87 a-t-elle participé financièrement à ce voyage ?

Réponse : Le département n'a pas participé, la question est à poser au conseil régional de l'UNSS.

Enveloppe de 1000 euro pour aider les AS participant à des championnats de France (votée au dernier CD)

Combien d'établissements en ont bénéficié ? Y a-t-il un reste ? cette enveloppe va-t-elle être pérennisée ? Y a-t-il une autre utilisation possible comme une participation supplémentaire aux frais de déplacements pour toutes les rencontres ?

Réponse : Deux demandes ont été effectuées ce jour et accordées pour l'enveloppe précédente : Ambazac (70 euro) et Pierre-Buffière (250 euro).

Une enveloppe exceptionnelle de 1000 euro pour les championnats de France est à nouveau soumise au vote. Les élus des AS ont fait passer un questionnaire aux collègues sur ce thème révélant plus de collègues favorables que d'opposants donc 1 vote contre et 2 pour. Le SNEP a voté contre estimant bien sûr que l'UNSS doit proposer à chaque licencié(e) de pouvoir s'exprimer au meilleur niveau de ses capacités, dans des rencontres inter AS, du niveau « district » au niveau national mais que cela nécessite un financement amélioré par une nette augmentation des subventions ministérielles et que l'accès aux championnats de France ne doit donc pas se faire au détriment du plus grand nombre.

Résultat du vote : 2 contre / 11 pour. Un barème sera établi : ratio du nombre d'élèves avec priorité aux AS en difficulté.

Les prochains CD et CR UNSS auront lieu à partir de Mars/Avril 2013, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions relayer vos remarques, questions....

Pour les élus des AS, Carole Boissard

Pour le SNEP-FSU, Sonia Lajaumont



Le service public d'éducation,
nos métiers,



Compte rendu rapide du CDEN du 11 octobre 2012 au Conseil Général de la Haute-Vienne

8

Déclarations liminaires

La lecture des déclarations de la FSU et de l'Unsa font apparaître une différence de point de vue quant au socle commun : La FSU le condamne alors que l'Unsa souhaite le revitaliser.

FSU et Unsa réclament depuis plus d'un an, qu'un CTSD de rentrée se tienne afin de dresser un bilan précis de rentrée dans les collèges. Demande restée sans réponse encore cette année.

M. Gainand, secrétaire général de l'Inspection Académique, a évoqué un CDEN de bilan de rentrée pour comparer les prévisions et les constats de rentrée.

En réponse à la déclaration FSU, M^{me} Pérol-Dumont, Présidente du CG 87, revient sur certains sujets :

Mixité sociale

La refonte de la carte scolaire doit être poursuivie dans un objectif de mixité sociale mais cela ne peut être effectif que s'il n'y a pas de dérogations. Elle parle de « collusions déplaisantes » lors de la resectorisation du collège d'Ambazac.

Achat de manuels scolaires

M^{me} Pérol-Dumont dit qu'il est inacceptable que les fonds de réserve des collèges soient utilisés pour l'achat de manuels scolaires. Elle affirme que les fonds du Conseil Général accordés aux collèges pratiquant cela seront diminués d'autant.

Bilan de rentrée dans les collèges

34 collèges publics, 14 222 élèves en 2012 (13 989 en 2011) ; une division créée. Suite à la resectorisation :

Calmette : + 117 élèves

Donzelot : + 72 élèves

Maurois : + 67 élèves

Ambazac : - 61 élèves (depuis 2009)

Couzeix : - 45 élèves

Nexon : - 63 élèves

Ventadour : + 24 élèves

Ambazac, Couzeix et Nexon ont réduit leurs effectifs, ce qui était le but de leur resectorisation.

M^{me} Pérol-Dumont dit vouloir lancer, en concertation, une réflexion de même nature pour Nantiat et Pierre-Buffière qui voient leurs effectifs augmenter. Le CG y a installé des classes modulaires.

La FSU est intervenue au sujet des effectifs importants accueillis au collège Calmette : manque de salles, self trop petit et installations d'EPS insuffisantes

La FSU a évoqué le manque de moyens de certains collèges mettant en place des dispositifs particuliers (Donzelot, Ventadour).

Transports scolaires

Coût moyen pour le CG : 935 €/élève/an

La participation des familles varie entre la gratuité, pour les élèves handicapés ou les familles à faibles revenus, et 250 € pour les familles dont l'enfant n'est pas scolarisé dans l'établissement de rattachement.

Un élève scolarisé dans son secteur paie 65 €.

La FSU est intervenue sur la scolarisation en Ulis des élèves handicapés. Certains élèves viennent de très loin, (parfois d'autres départements) et mettent plus de 45 minutes, en taxi, pour venir au collège. L'implantation des Ulis en Haute-Vienne est insuffisante.

Soutien au fonctionnement des collèges

En ce qui concerne le financement, par le CG 87, d'un double jeu de manuels sur le niveau 6^{ème} dans les collèges publics et privés, la FSU réaffirme sa volonté de voir les fonds publics attribués aux établissements publics.

EPS

La FSU évoque le manque de transparence quant aux crédits alloués à l'EPS dans les collèges. Il y a des écarts importants entre les collèges. La demande repose sur la nécessité de faire apparaître deux lignes budgétaires : une concernant les transports et une concernant les crédits pédagogiques qui doivent être équitablement répartis dans les collèges en fonction du nombre d'élèves.

La FSU évoque le problème de l'accès aux piscines. Qu'en est-il de l'étude sur la création d'un bassin à St Pardoux ? Pourquoi ce choix alors qu'il n'y a pas d'établissements à proximité et que plusieurs n'ont pas accès aux piscines et donc au "savoir nager au collège" : Nantiat, Ambazac, Couzeix, Châlus, Nexon, Eymoutiers, Saint Sulpice-Les-Feuilles ?

M^{me} Pérol Dumont répond à la FSU en mettant en avant l'aspect touristique prioritaire du projet. Elle dit aussi que l'espace aquatique couvert de St Pardoux aura un rôle de maillage sur le nord Haute-Vienne pour les scolaires en matière d'accès à des lignes d'eau. Le projet n'a plus qu'à être validé en séance du CG. M^{me} Pérol-Dumont déplore l'erreur d'avoir construit, à Bel-lac, un bassin non couvert.

Le CG 87 co-finançant la construction du grand bassin d'Ester, la FSU demande si des créneaux seront prévus pour les scolaires. Si oui, seront-ils gratuits ?

M^{me} Pérol-Dumont répond que la discussion n'a pas eu lieu et promet de se renseigner pour savoir si un accès des scolaires est envisageable.

Tous les 3 ans, la FSU, dont le SNEP est l'un de ses fondateurs (1993) et donc un des syndicats qui la constituent, tiendra son congrès à Poitiers du 11 au 18 février 2013.

Dans la vie sociale de notre pays, cela représentera un moment important sur lequel seront braqués les projecteurs des médias, parce que notre fédération syndicale a su, en 20 ans d'existence, s'imposer comme une organisation de premier plan qui compte dans le paysage social français.

Le champ d'intervention de la FSU porte sur les aspects communs à l'ensemble des personnels qu'elle syndique : salaires, protection sociale, emplois, statut et organisation de la fonction publique.

Le congrès national de la FSU est l'occasion pour tous les adhérent-es de se prononcer sur le rapport d'activité et sur l'orientation.

Le congrès national est préparé par des congrès départementaux:

CORREZE: 15 et 16 janvier au Lp Lavoisier

CREUSE: 21 janvier à IRFJS Guéret

H VIENNE: 17 et 18 décembre au Lycée Dautry.

| Orientation | | Inscrits | Votants | Unité et Action et sans tendance | l'École Émancipée | Émancipation | Unité, Revendications, Indépendance Syndicale | Front Unique | blancs/Nuls |
|--------------------|------------------------------|----------|---------|----------------------------------|-------------------|----------------------------|---|--------------|-------------|
| | | | | | | | | | |
| CORREZE | nb | 45 | 10 | 9 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | % des inscrits | | 22,2 | 20,0 | 2,2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | % des votants | | | 90,0 | 10,0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CREUSE | nb | 26 | 6 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | % des inscrits | | 23,1 | 15,4 | 7,7 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | % des votants | | | 15,4 | 7,7 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| H VIENNE | nb | 67 | 17 | 14 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | % des inscrits | | 25,4 | 20,9 | 4,5 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | % des votants | | | 82,4 | 17,6 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Académie | nb | 138 | 33 | 27 | 6 | | | | |
| | % des inscrits | | 23,9 | 19,6 | 4,3 | | | | |
| | % des votants | | | 81,8 | 18,2 | | | | |
| Rapport d'activité | | | Votants | Pour | Contre | Abstention | Refus de vote | | |
| CORREZE | nb | 45 | 10 | 10 | 0 | 0 | 0 | | |
| | % des inscrits | | 22,2 | 22,2 | 0 | 0 | 0 | | |
| | % des votants | | | 100 | 0 | 0 | 0 | | |
| CREUSE | nb | 26 | 6 | 5 | 0 | 1 | 0 | | |
| | % des inscrits | | 23,1 | 19,2 | 0 | 3,8 | 0 | | |
| | % des votants | | | 83,3 | 0 | 16,7 | 0 | | |
| H VIENNE | nb | 67 | 17 | 15 | 0 | 2 | 0 | | |
| | % des inscrits | | 25,4 | 22,4 | 0 | 3,0 | 0 | | |
| | % des votants | | | 88,2 | 0 | 11,8 | 0 | | |
| Académie | nb | 138 | 33 | 30 | 0 | 3 | | | |
| | % des inscrits | | 23,9 | 21,7 | 0 | 2,2 | | | |
| | % des votants | | | 90,9 | 0 | 9,1 | | | |
| | protocole d'accord précarité | A | B | blancs/Nuls | | élections professionnelles | A | B | blancs/Nuls |
| CORREZE | nb | 6 | 2 | 2 | | nb | 1 | 5 | 4 |
| CREUSE | nb | 2 | 4 | 0 | | nb | 3 | 2 | 1 |
| H VIENNE | nb | 11 | 2 | 4 | | nb | 5 | 8 | 4 |
| Académie | | 19 | 8 | 6 | | | 9 | 15 | 9 |

La circulaire académique concernant les temps partiels a été publiée, vous la trouverez sur le site du rectorat à l'adresse suivante: http://www.ac-limoges.fr/article.php3?id_article=5311
 Vous y trouverez aussi les formulaires à compléter, la demande doit parvenir au rectorat, via le chef d'établissement qui doit la viser, **avant le 14 janvier 2013** délai de rigueur.

NON TITULAIRES: faites passer l'info!!!

Les informations fournies par le rectorat nous arrivent parfois tardivement, nous ne connaissons pas forcément toutes les suppléances effectuées par les non titulaires, si l'un d'entre vous travaille actuellement dans votre établissement, n'hésitez pas à lui communiquer les infos suivantes et à l'orienter vers le SNEP académique:

- _ la loi du 12 mars 2012 ouvre des nouveaux droits: CDIisation automatique sous couvert d'ancienneté, facilité d'accès au CDI et accès à la titularisation via un concours réservé (55 postes cette année) sous conditions
- _ le rectorat travaille au recensement des états de services des uns et des autres afin d'établir leurs droits, mais certaines erreurs ont été constatées, il convient donc de nous faire parvenir certaines pièces afin que nous puissions faire rectifier les erreurs (le cas s'est déjà récemment présenté) et rétablir ces collègues dans leurs droits.

Vous trouverez l'ensemble des pièces du dossier à l'adresse suivante:

<http://www.snepfsu.net/corpo/actuanontit.php>

Ainsi que la fiche de renseignement à nous faire parvenir:

MUTATIONS INTER:

Le GT vœux et barèmes aura lieu le 25 janvier, si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à nous faire parvenir vos fiches syndicales, seuls outils nous permettant d'effectuer notre travail d'élu et de faire respecter vos droits!

ftp://ftp2.snepfsu.net/snepfsu/mvt/fiche_inter_13.pdf

AVANCEMENT:

La CAPA avancement aura lieu le 25 janvier 2013, là encore, pensez à nous faire parvenir votre fiche syndicale si vous êtes promouvables entre le 01/09/2012 et le 31/08/2013.

POUVOIR D'ACHAT

Signez l'appel:

<http://www.fsu.fr/petitions/?p=3>

Monsieur le Président,
 Madame la Ministre de la Fonction Publique,

Les politiques salariales dans la Fonction Publique, passées et actuelles, sont désastreuses. Elles entraînent de jour en jour les agents dans une spirale permanente de dévalorisation et de déclassement salarial, amenant ainsi une part de plus en plus grande d'entre eux dans une situation économique difficile.

Depuis 2000, c'est 13% de pouvoir d'achat perdu. 20% des agents sont payés au SMIC, les qualifications ne sont plus respectées et reconnues ! Et dans le même temps, les politiques indemnitaires ont joué contre l'emploi et les solidarités.

La juste rémunération du travail des agents publics aurait de plus un effet positif sur la relance économique, participerait activement au financement de la protection sociale et apporterait in fine une contribution supplémen-

taire pour les recettes de l'Etat. L'austérité n'est pas la solution, elle est au contraire un amplificateur de la crise comme le montre l'exemple des pays européens engagés dans cette voie !

Augmenter les salaires dans la Fonction publique, c'est possible mais cela passe par une autre politique fiscale mettant à contribution tous les revenus et visant plus de justice.

C'est pourquoi nous exigeons **une mesure générale immédiate, la suppression de la journée de carence et l'ouverture** de véritables négociations sur :

1. La revalorisation de la valeur du point d'indice (gelé depuis 3 ans), son indexation sur les prix, des mesures de rattrapage des pertes ;
2. Un salaire minimum à 1600 € net ;
3. La reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points ; des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite ;
4. La revalorisation salariale des filières féminisées, bien moins rémunérées ;
5. L'intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire



FICHE SYNDICALE DE PROMOTION 2012 / 2013

NOM

NOM DE NAISSANCE (pour les femmes mariées) :

PRENOM

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse personnelle :

.....

Bureau distributeur :

Code postal :

.....

Courriel :

Vous êtes en poste
(entourez votre situation)

| | | | | | | | |
|----------|----------------------------------|----|-------------------------|----------------------------------|----------------------|-----------|--|
| CLG | LYCEE | LP | IUFM | CPD | EREA | ENS. SUP. | Envoyez votre fiche syndicale au SNEP académique (sauf si vous êtes agrégé(e)) |
| MSJEP-VA | UNSS FFSU + divers notés sur 100 | | Détaché(es) agriculture | Détaché(es) divers notés 40 + 60 | Détaché(es) étranger | TOM | Envoyez votre fiche syndicale au SNEP National ainsi que si vous êtes agrégé(e) (titulaire ou stagiaire) |

Votre affectation précise

| | | | |
|------------|--|--------------------|--|
| 2011/ 2012 | | 2012 / 2013 | |
| | | Code établissement | |

Votre catégorie

(entourez votre situation)

| | | | | | | |
|-----------|---------------------|---------------|----------|----|------|-------|
| Agrégé(e) | Agrégé(e) stagiaire | Bi-admissible | Prof-EPS | AE | C.E. | M. A. |
|-----------|---------------------|---------------|----------|----|------|-------|

NOTATION : Attention, si vous êtes promuable entre le 01/09/12 et le 31/08/13, ce sont les notes de l'année précédente (2011/2012) qui sont prises en compte et que vous devez donc indiquer.

Votre notation au 31/08/2012

| | |
|----------------------------|--|
| Note administrative sur 40 | |
| Note pédagogique sur 60 | |
| Total sur 100 | |

Date d'effet de votre dernière promotion ou reclassement :

| | | |
|--------|--------|---------|
| Jour : | Mois : | Année : |
|--------|--------|---------|

Reliquat éventuel d'ancienneté (dans l'échelon au 01/09/12)

| | | |
|--------|--------|---------|
| Jour : | Mois : | Année : |
|--------|--------|---------|

Date de l'inspection :

Echelon lors de l'inspection :

| | |
|---|--|
| Notation sur 100 (AE, MSJEPVA, SUP, UNSS,...) | |
| Notation sur 20 (M.A.) | |

Précisez à quelle date vous êtes promuable :

1/ Au grand choix :

| | | |
|--------|--------|---------|
| Jour : | Mois : | Année : |
|--------|--------|---------|

2/ Au choix

| | | |
|--------|--------|---------|
| Jour : | Mois : | Année : |
|--------|--------|---------|

3/ A l'ancienneté

| | | |
|--------|--------|---------|
| Jour : | Mois : | Année : |
|--------|--------|---------|

Bénéfice de l'ASA (entourez votre situation)

| | |
|-----------------------------|-----|
| OUI | NON |
| Si oui, combien de mois ? : | |

Echelon actuel :

Joindre les copies de vos derniers arrêtés de promotion et de notation + 2 timbres au tarif en vigueur (sans les coller).

| |
|-----------------------------|
| N° de carte syndicale : |
| |
| Date remise cotisation : |
| |
| Nom figurant sur la carte : |
| |

| | |
|--|-------------|
| IMPORTANT : autorisation CNIL | |
| J'accepte de fournir au SNES*/SNUEP*/SNEP* et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES*/SNUEP*/SNEP* de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoque par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES*, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 / SNEP*, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris / SNUEP*, 12, rue Cabanis, 75014 Paris ou à ma section académique. | |
| Date : | Signature : |
| *Rayer les mentions inutiles | |